

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [11]

Artikel: Groupes & associations

Autor: jhd / b / [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Groupes & Associations

Librairies féministes

La Mauvaise Graine : au secours !

Après trois ans de bénévolat, le collectif de la Mauvaise Graine, épuisé, « bouffé » par le quotidien, les factures et les tâches administratives, a constaté qu'il lui était impossible de continuer dans ces conditions. Aussi a-t-il lancé un appel pour la création d'un fonds de salaire qui permettrait de couvrir au moins deux demi-postes, appel qui a reçu une réponse encourageante auprès de femmes : sur les 2000 frs nécessaires par mois, une vingtaine de femmes sont prêtes à en assurer déjà 800 chaque mois. Mais ça ne suffit pas... Si la Mauvaise Graine ne peut pas assurer financièrement la continuation de son activité, elle devra procéder, dès le mois de janvier, à la liquidation définitive de la librairie. Il faut que la Mauvaise Graine survive. Pour cela elle a besoin de forces, et de fonds : par les cotisations, par des parts sociales, par l'utilisation régulière du local, ou encore par une forte vente de livres. Le collectif de la Mauvaise Graine a deux mois pour s'en sortir. Il n'y arrivera pas tout seul !

L'Inédite : à l'aide !

Pas de bruits de fermeture du côté de l'Inédite, heureusement, mais aussi des problèmes d'argent : comme pour la Mauvaise Graine, une entreprise, même féministe, ne peut vivre seulement de bénévolat. L'Inédite puise actuellement dans son capital de base pour assurer un salaire mensuel de Fr. 1300.— à l'une des membres du collectif qui assure l'indispensable, la coordination du travail de chacune, et la comptabilité. Pour pouvoir assurer encore ce salaire, l'Inédite propose la formule des « parts-salaire », qui seront entièrement consacrées à ce mi-temps. Au bon vouloir de chacune parmi celles qui désirent soutenir l'Inédite ! (Bulletins sur demande). (cc)

La Mauvaise Graine, 4, place du Tunnel, 1005 Lausanne, tél. 021/23 33 15. L'Inédite, 1, rue des Barrières (Taverne de la Madeleine), 1204 Genève, tél. 022/21 15 70.

Une « Réponse à Monsieur le Phalocrate » (NE)

Le journal « Impartial » a publié sous la rubrique « Tribune libre » la lettre d'un monsieur déversant sa bile phalocratique sous des épithètes qualifiant les femmes de faibles, nerveuses, bavardes, coquettes, dépensières, frivoles, etc. L'ADF des Montagnes neuchâtelaises lui a répondu dans la même rubrique sous le titre donné ici, par une lettre fort judicieusement tournée qui le remet en place en associant ses expressions aux « inepties courantes il y a un siècle » et qui se termine par cette invitation : « Allons, M. le Phalocrate, un peu plus d'originalité que nos grands penseurs de la Renaissance, époque qui a été pour les femmes le début du Moyen-Age. Les plaisanteries sur les femmes sont faciles et banales, mais elles font du mal en entretenant de nous une image à laquelle nous ne voulons pas adhérer. » — (jhd)

Berne francophone : Retravailler (bis)

Nouveau stage, même nombre de participantes que l'an dernier, et même lieu : quatorze femmes se sont inscrites pour apprendre ensemble — et avec la collaboration de l'Université populaire — à reprendre pied dans le monde du travail, en analysant lucidement leur situation et leurs possibilités. Ce stage de réinsertion professionnelle a lieu du 2 novembre au 3 décembre à Moutier, et il est animé — comme le précédent — par Mme Vreni Biber. La moitié des participantes vient du Jura bernois, l'autre moitié du Canton du Jura. L'idée, elle aussi, venait à la fois de Moutier et de Delémont, et des femmes s'étaient réunies pour la concrétiser. (b)

Berne francophone : Education sexuelle

« L'éducation sexuelle est l'affaire du médecin scolaire » dit à peu près et très laconiquement la loi bernoise. Et alors ? Et alors rien, ou presque ! Mais les choses vont changer, puisqu'une « Association pour l'Éducation sexuelle dans les Ecoles du Jura bernois et de Bienne Romande » (A.P.E.S.E.) sera constituée le 18 novembre à Tavannes (20 h. 30, aula de l'école secondaire, allez-y nombreuses !). Cette séance constitutive officialisera le travail d'un groupe d'une vingtaine de personnes fourni depuis deux ans pour faire progresser la réflexion, et pour améliorer une situation dont on a tu jusqu'ici pudiquement les énormes lacunes. Le groupe, formé de trois médecins, de travailleurs sociaux, d'enseignants, de parents, a pris de nombreux contacts avant de diffuser, dans un premier temps, un « manifeste » adressé aux commissions d'école. Ce manifeste, en proposant de confier l'éducation sexuelle à des animateurs spécialisés, s'inspire pour l'essentiel du modèle que Pro-Familia a efficacement mis en place dans le canton de Vaud. Les commissions d'école du Jura Bernois ont dans l'ensemble réservé bon accueil au projet, et se disent prêtes à tenter l'expérience. En attendant, notez que ce n'est pas tout à fait un hasard si l'APESE se constitue quelques jours seulement avant que les Biennois soient appelés aux urnes pour se prononcer sur la création d'un Centre d'Information Sexuelle et de Consultation (CISC). Quand elles soulignent les mêmes carences, les idées des uns peuvent aussi faire avancer les idées des autres. (b)

Divers

Quatre hommes face à quatre femmes (NE)

Episode unique dans les annales de la juridiction neuchâtelaise : le Tribunal correctionnel de Neuchâtel avait à juger quatre hommes (de 1955, 1956, 1959 et 1960) tous quatre étrangers, pour vols par effraction, à l'étalage, à l'arraché. Assis au banc des accusés, ils se sont trouvés en face d'un tribunal composé exclusivement de femmes, au nombre de quatre : Mlle G. Fiala, présidente, Mmes E. Allemann et M. L. de Montmollin, jurés et Mme M. Steiniger, greffier. Les peines prononcées ont été relativement légères, avec sursis, mais pour trois d'entre eux assorties de l'expulsion pour cinq ans. — (jhd)

Valais : parole d'hommes

Le 8 octobre dernier, le groupe de coordination des associations féminines valaisannes invitait ses membres et sympathisants à la conférence qu'il organise, chaque année, dans le cadre du comptoir de Martigny.

Sujet : l'entrée de la Suisse à l'ONU. Jusque là, rien de particulier à signaler. Le thème est d'une brûlante actualité.

Conférenciers : deux hommes ! M. l'ambassadeur F. Blankart et le député valaisan P. Moren animaient un débat contradictoire.

Ce n'est pas la première fois que le groupe en question fait appel à un ou plusieurs hommes, comme orateurs de sa manifestation annuelle. Bien au contraire.

Le mouvement veut, sans doute, démontrer par là qu'il n'est pas « raciste ». Ce souci est honorable. Encore faudrait-il qu'il donne, au moins de temps à autre, la parole aux femmes.

On peut, en effet, souhaiter ouvrir le débat des organisations féminines aux hommes. En revanche, si l'on estime, a priori, que seuls les hommes peuvent attirer le public, que seuls les hommes parlent de manière suffisamment intelligible pour être entendus de tous, que seuls les hommes, enfin, connaissent des sujets aussi nobles que celui de l'ONU, on se demande bien pourquoi des « groupes de coordination des associations féminines » auraient encore leur raison d'être.

De tout temps, les hommes ont eu le quasi monopole de la parole publique.

Il est vrai que les femmes leur ont souvent fait la part un peu belle ! — (ccr)

Les viols de Pré-Naville (GE)

Il y a tout juste une année — c'était en octobre 1981 — une bande d'une dizaine de jeunes gens lançait contre un immeuble « squatterisé » une expédition punitive. Non contents de pénétrer, une première fois par ruse, dans un appartement occupé par deux jeunes femmes, de les terroriser avec force cris, chaînes et barres de fer, et de violer l'une des occupantes, les garçons reviennent la même nuit, par effraction cette fois, les premiers viols ne leur ayant pas suffi : ce n'est plus une mais les deux femmes qui sont violées.

La chambre d'accusation a siégé le 4 octobre dernier pour décider du renvoi des jeunes gens en cour d'assises. On s'attend à un procès monstre. La salle habituellement réservée à la chambre d'accusation était trop petite pour contenir le nombreux public venu assister à l'audience. Punks victimes d'autres expéditions punitives lancées par la bande de jeunes accusés, rockers venus soutenir leurs camarades inculpés et femmes solidaires de leurs sœurs violées, tout ce monde bariolé bien inhabituel dans la grisaille du Palais de Justice a dû être transféré dans la salle même des assises !

Il y aurait beaucoup à dire sur cette audience. Nous retiendrons deux points essentiels : qu'est-ce qu'un viol et quelle différence la justice fait-elle entre un complice de viol et un violeur ?

La nuit du drame, 6 viols ont été commis sur 2 femmes. Or le Ministère public n'en retient que 4. Pourquoi ? Parce que les 2 viols, dont il reconnaît qu'ils ont bien eu lieu, n'ont pu être imputés précisément à l'un plutôt qu'à l'autre des jeunes en question. Autrement dit, il n'existe de viol aux yeux de la justice, que si l'auteur a avoué son crime ou s'il a clairement été identifié par la victime ou par des témoins. Et là, il y en avait des témoins, puisque les jeunes gens étaient onze dans un appartement minuscule. Mais ils n'ont rien